

Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

juillet 2018

numéro
67



Edito

Nul doute qu'un grand nombre d'entre vous suit actuellement avec beaucoup d'intérêt le parcours de l'équipe de France au mondial. Cette jeune équipe pourrait bien aller loin dans la compétition si elle continue à faire preuve d'un véritable esprit d'équipe et de valeurs. Cet esprit d'équipe et ces valeurs n'ont pu être bâtis qu'autour d'un **projet**, en l'occurrence, être champion du monde.

Il en est ainsi pour tout, dans la vie privée comme dans la vie professionnelle, pour tout un chacun ou pour tout groupe d'individus, l'entreprise n'échappe pas à la règle. Sans projet bien défini indiquant clairement dans quelle direction l'entreprise doit aller et pourquoi elle doit y aller, il est impossible de **fédérer l'ensemble des collaborateurs autour de sa réussite**. Comme dit l'adage « il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va ».

Aussi, lors du dernier séminaire un nouveau projet d'entreprise (2018/2021) a été présenté dont les 3 axes sont : **Remettre la sécurité au premier plan, Optimiser le recrutement, Développer la formation**. Nous développerons plus en détail ce nouveau projet dans le prochain Sur Le Vif.

En attendant bonne lecture et bonnes vacances à chacun d'entre vous et à vos proches.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe



Comité de rédaction :

Natalia BUBIENKO - Julie GONZALEZ
Cyril GRAFF - Lionel LAURENT
Marc PETRY - Sylvie RICHARD
Christelle THOMAS - Louise WEITEN

Conception graphique :
Julie GONZALEZ

Impression :

Prim Service - Metz (57)
SLV est imprimé en 550 exemplaires

Dans ce numéro...
Actu filière **Prélèvement à la source**
Métier Groupe
Santé & Sécurité **Actu sociétés**
Parc auto **Site de Production**
Actions sociales **Actu Groupe**
SAFEX **Heureux événements**
Espace détente **Retraite en Belgique**

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

Les bouchers-charcutiers demandent à Collomb de les protéger contre les vegans

Les bouchers-charcutiers ont demandé l'intervention de la police pour les protéger des actions anti-viande qui se multiplient.

Le conflit qui oppose vegans et bouchers-charcutiers aura peut-être bientôt besoin de l'intervention des forces de l'ordre. Les bouchers-charcutiers ont en effet demandé la **protection de la police** au ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, face aux attaques qu'ils subissent de la part de groupuscules vegans anti-viande, et anti-élevage.

« Nous comptons sur vos services et sur le soutien de l'ensemble du gouvernement pour que cessent, le plus rapidement possible, les **violences physiques, verbales, morales** » subies par les artisans bouchers-charcutiers, indique une lettre datée du 22 juin, signée du président de la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT), Jean-François Guihard.

« Les 18.000 artisans bouchers-charcutiers » en France « **s'inquiètent des conséquences de la surmédiation du mode de vie vegan** », indique le responsable se déclarant « choqué » qu'une partie de la population « veuille imposer à l'immense majorité son mode de vie pour ne pas dire son idéologie ». Il déplore les « intimidations » récentes dont ont fait l'objet des boucheries-charcuteries, une « violence » qui s'exerce « tant à visage découvert que masqué » selon la lettre.

Plusieurs actes anti-viande recensés

Dans les Hauts-de-France, **sept boucheries ont été aspergées de faux sang en avril, une boucherie et une poissonnerie ont été vandalisées**, leurs vitrines brisées et les façades taguées de l'inscription « stop au spécisme ». La maire de Lille Martine Aubry a indiqué que la mairie allait se constituer partie civile. Selon la CFBCT, des précédents « ont été signalés en région Occitanie » aussi.



Fin mars, une militante vegan de la cause animale qui avait publié un message injurieux à l'égard d'un boucher tué dans un supermarché à Trèbes lors d'un attentat jihadiste, a été condamnée à 7 mois de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme ». « en quoi, ça vous choque un assassin qui se fait tuer par un terroriste ? Pas moi, j'ai zéro compassion

pour lui, il y a quand même une justice », avait publié la militante sur les réseaux sociaux après l'attentat.

« Face à cette escalade de la violence, quelle sera la prochaine étape ? », s'interroge la fédération professionnelle de la boucherie, en estimant que « quelques individus ou organisations » cherchent à « semer la terreur ».

Source : RTL et AFP



Quels métiers dans le Groupe ?



GESTIONNAIRE DE PAIE

Sabine NOVA

Sabine NOVA est entrée au sein du Groupe PEACE le 24/06/02 et a en charge la gestion de la paie des sociétés TRADEVIA, SODES et CESATEC depuis le 01/10/09. Elle est basée au siège administratif à Rémilly.

Définition du poste de gestionnaire de paie :

Elle assure le suivi de la gestion administrative des salariés de l'entreprise de leur entrée à leur sortie, la gestion des paies, la mise en place et le développement de la politique de formation.

Activités principales :

- Elle assure le traitement des arrêts maladie,
- Elle assure le traitement, la gestion et le contrôle des éléments relatifs à la paie et aux congés payés,
- Elle établit les documents de fin de contrat : certificat de travail, attestation Pôle Emploi et reçu pour solde de tout compte,
- Elle gère l'ensemble des déclarations sociales obligatoires (URSSAF, retraite, formation, construction, prévoyance...),
- Elle assure la gestion administrative et financière du plan de formation,
- Elle prépare des supports de communication destinés à l'ensemble du personnel,
- Elle assure le suivi des prêts, des pensions et des saisies sur salaires,
- Elle établit les déclarations AT en collaboration avec le Responsable Qualité, Hygiène et Sécurité.

Connaissances et savoir-faire :

- Connaissance de la législation sociale et des contraintes légales en matière de rémunération,
- Maîtrise de l'environnement bureautique et des outils informatiques appliqués à la gestion des RH (SAGE PAIE),
- Autonomie, rigueur, sens de l'organisation et respect des délais,
- Bonnes qualités relationnelles : écoute, adaptation et objectivité,
- Discrétion et respect de la confidentialité des informations confiées.

Les gants anti-coupure

Les gants anti-coupure sont destinés à protéger vos mains face au risque de coupure ou abrasion par tranchage que peuvent provoquer la manipulation d'outils coupants ou tranchants comme les couteaux ou les lames de scie.

Le gant anti-coupure est à porter à la main tenant le couteau : son port est **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des postes de travail suivants : **désosseur, pareur, découpeur, finisseur, abatteur.**

Le port de **2 gants anti-coupure** (un à chaque main) est également **OBLIGATOIRE lors du changement de lame sur une machine** (scies, dénervées, découenneuses), et uniquement lors du changement de lame (en production, c'est le gant machine qui est à porter).

Le gant anti-coupure est également **OBLIGATOIRE à chaque main lors de l'affûtage des couteaux à la meule.**



Ce gant vous protège efficacement contre les coupures, qui peuvent par exemple avoir lieu lorsque vous allez heurter le couteau dans la table de travail : la lame du couteau va passer à l'intérieur de votre main, qui, avec un gant anti-coupure, restera protégée.

Ce type de gant **se change régulièrement** afin de garder une efficacité face au risque de coupure : on considère qu'une dotation annuelle de 12 gants est suffisante pour garantir un niveau de protection optimal contre les coupures. Il peut néanmoins arriver que certains postes de travail nécessitent une dotation plus importante (abrasion plus importante sur certains postes de travail par exemple). Dans ce cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Responsable de Site ou du Service Sécurité.

Le gant anti-coupure doit également être **entretenu avec soin** : lavage à températures élevées (de 80 à 90°C selon le type de gant utilisé), puis séchage à des températures comprises entre 55 et 65°C.



A la moindre trace d'usure ou d'abrasion prématurée, un gant anti-coupure doit être remplacé par un modèle neuf.

Les vacances, oui, mais en toute sécurité !

C'est bientôt les vacances, et vous allez prendre la route ? Voici quelques conseils pour améliorer votre voyage :

- **Ne chargez pas trop** votre véhicule,
- **Contrôlez** votre véhicule avant le départ (pression des pneus, niveaux, documents de bord, triangle de sécurité, trousse de premiers soins...),
- Attention aux **limitations de vitesse** qui changent si vous voyagez à l'étranger,
- Faites des **pauses** régulièrement.

Même en vacances, pensez sécurité !



Marc
00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com



Cyril GRAFF

Administrateur Délégué INTERMEAT Services
Administrateur Délégué VPS

Notre politique de management de la sécurité soufflera bientôt ses 20 bougies. Elle n'a jamais cessé de démontrer son efficacité. Pourtant, nous souhaitons lui donner une **nouvelle impulsion à travers notre nouveau projet Groupe**, dévoilé lors du séminaire annuel.

Il existe **plusieurs types ou cultures de la sécurité** : la culture fataliste, la culture de métier, la culture managériale et la culture intégrée. Dans une entreprise, généralement on ne trouve pas un de ces types à l'état pur, mais **une combinaison de plusieurs d'entre-eux**.

La majorité des entreprises à risques, du fait de contraintes réglementaires et de contrôles externes, ont développé une culture de sécurité à dominante « managériale ». En quelques mots :

- **La culture fataliste** : les acteurs sont

Le mot SECURITE de la Direction Groupe

persuadés qu'il est impossible d'influencer le niveau de sécurité : les accidents sont perçus comme « la faute à pas de chance » ou l'expression d'une volonté divine.

- **La culture métier** s'observe dans une situation où le management accorde peu de place à la sécurité, mais où les opérateurs développent des savoir-faire pour se prémunir des risques de leur métier, les perfectionnent et se les transmettent de génération en génération.

- **La culture de sécurité managériale** se développe quand l'entreprise et les managers deviennent responsables du niveau de sécurité. Elle s'appuie sur la ligne managériale pour relayer et faire appliquer les prescriptions. Les mesures de sécurité ainsi développées peuvent entrer en contradiction avec les pratiques de métier. Les acteurs de terrain peuvent être réticents ou en difficulté pour appliquer les exigences du système formel.

- **La culture intégrée** résulte de la conviction, partagée dans l'organisation, que personne ne détient seul l'ensemble des connaissances nécessaires pour assurer de bonnes performances sécurité. La prévention doit faire se rencontrer un large ensemble de compétences, favoriser la circulation des informations et leur confrontation, et se traduire dans toutes les décisions à tous

les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise.

Le chemin à parcourir, pour la plupart des entreprises avancées dans le domaine de la sécurité, est de passer d'une culture de sécurité managériale (modèle le plus fréquent) à une culture de sécurité intégrée, qui prenne en compte à la fois **l'anticipation des situations à risques** par les experts et le management, et la voix des métiers sur les **conditions réelles des opérations**. Une culture de sécurité intégrée implique que chacun (managers ou opérateurs) partage la responsabilité d'assurer par son activité la sécurité du système, et puisse interagir dans ce sens avec tous les autres acteurs concernés.

Aussi vous l'aurez compris, nous allons renforcer notre **forte conviction sécuritaire** en apportant des éléments nouveaux, modifiés ou actualisés afin de conserver cette **longueur d'avance** que nous avons sur nos concurrents et surtout, poursuivre notre quête de faire de notre Groupe **un modèle du genre**. Pour cela nous avons besoin de vous, de toutes les forces de notre Groupe. Je vous remercie encore pour votre investissement et vous souhaite de bonnes vacances placées, vous vous en doutez, sous le signe de la sécurité !

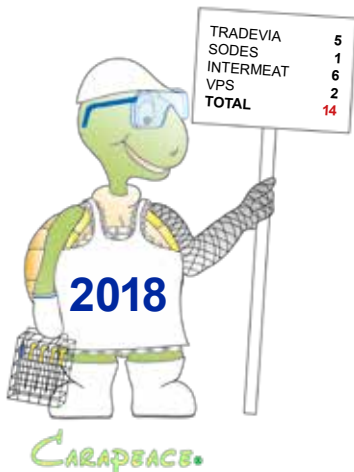
Trimestre 2 - 2018

(au 30 juin 2018)

Commentaires par société

• SODES

Les résultats observés sur ce 1er semestre sont **encourageants** et devront être confirmés sur la suite de l'année 2018, nous encourageons tous les collaborateurs de la société SODES à poursuivre leurs efforts.



• TRADEVIA

Le nombre d'AT déclaré sur le 1er semestre demeure important, mais, point positif, **la gravité de ces AT est faible**, ce qui nuance ces résultats. Le Service Sécurité va encore renforcer sa présence terrain, et continuer à déployer les actions de prévention.

• INTERMEAT

Les résultats sont encourageants sur ce 1er semestre, **nous devons maintenir nos efforts** pour réduire les risques professionnels et éviter les accidents du travail : une présence terrain accrue du Service Sécurité et une implication forte de nos Responsables de Site seront les axes de travail pour le 2ème semestre.

• VPS

Les efforts déjà fournis en ce début d'année devront se poursuivre afin de **maîtriser la politique Sécurité & Santé au Travail du Groupe**. Le déploiement des actions de prévention va se poursuivre sur le second semestre de l'année 2018.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06
Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84
Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98
securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Adopté en 2016, ce règlement a pour objectif de renforcer la protection des données personnelles. Il est applicable depuis le 25 mai 2018. Toutes les entreprises utilisant des données personnelles - données permettant d'identifier une personne de manière directe ou indirecte - sont concernées.

Les droits des salariés sont renforcés

Le règlement réaffirme certains principes et vient cimenter les droits accordés aux personnes dont les données sont collectées, notamment les salariés.

Le principe du consentement est au cœur de cette réforme, celui-ci devant pouvoir être retiré aussi facilement qu'il a été donné.

Ainsi le RGPD crée de nouveaux droits ou élargit ceux déjà existants à l'égard des salariés :

- **droit d'information** concernant la raison pour laquelle vos données sont collectées, leur durée de conservation et les coordonnées du responsable du traitement ;
- **droit d'accès** : vous pouvez à tout moment demander à consulter les données personnelles vous concernant ;
- **droit d'opposition** : si cela n'entrave pas le bon fonctionnement de l'entreprise, vous pouvez demander que certaines de vos données personnelles ne soient pas collectées ou utilisées ;
- **droit de rectification** : si vous constatez que certaines de vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez demander leur correction ;



• **droit à l'oubli** : vos données personnelles ne peuvent être conservées au-delà d'une certaine durée et ensuite devront être supprimées ;

• **droit à la limitation** : le recueil de vos données personnelles doit répondre à un motif légitime consigné dans un registre spécifique de l'entreprise ;

• **droit à la portabilité** : vous pouvez demander à récupérer les données personnelles vous concernant et les transmettre à un tiers.

L'employeur doit être en mesure de répondre à la personne concernée dans les meilleurs délais et au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la réception de la demande sous réserve que l'exécution du contrat de travail ne soit pas remise en question.

Mais les salariés ont aussi des obligations

Au-delà de ces droits, le salarié a aussi des devoirs notamment lorsqu'il est lui-même amené à traiter des données personnelles (ex : fournisseurs, clients, etc.). Toute personne qui serait amenée à traiter des données personnelles est répertoriée dans un registre et engage sa propre responsabilité si elle utilise ces données en dehors du cadre défini.

Nouveaux logos



A l'image du site web du Groupe qui a été totalement refait, la charte graphique a elle aussi bénéficié d'une cure de jeunesse. Elle contribue, tout comme le site, à **moderniser l'image du Groupe**. Nouvelles couleurs, nouvelle police, vous aurez l'occasion de la découvrir sur les différents supports de communication.



Réunion RSP

Le 20 juin dernier, les Responsables INTERMEAT Services se sont **réunis afin de partager leurs expériences et se former** autour des thèmes suivants :

- Politique Sécurité & Santé au Travail : bilan chiffré du 1er semestre 2018, actions de prévention, focus « Hygiène Alimentaire »,
- Ressources Humaines : recrutement et intégration, sanctions disciplinaires.

La réunion de travail s'est clôturée par un moment de libre échange lors duquel chacun a pu prendre la parole pour **aborder des thématiques spécifiques à chaque site de production**.

Actions sociales



CHSCT TRADEVIA

Le 14 mai dernier, les membres du CHSCT de la société TRADEVIA se sont retrouvés pour une réunion ordinaire autour des thèmes suivants : bilan chiffré AT/MP, Référent Sécurité, plan d'action, visites médicales, règlement intérieur.

CPPT IS et VPS

Les membres des CPPT des sociétés INTERMEAT Services et VLEES PARTNER SERVICES se sont réunis à Namur le 20 juin afin de développer les thématiques suivantes : bilan chiffré AT/MP, plan d'action, risque machine, environnement de travail.



Les vacances à peine commencées que l'on parle déjà de rentrée. Et qui dit rentrée, dit chèques Cad'hoc ! D'un montant de **16€ par enfant**, ils vous seront distribués par votre Responsable de Site durant le mois d'août.

Un petit rappel sur les conditions :

- Avoir au moins 6 mois d'ancienneté au 01/09/18,
- Les enfants doivent avoir entre 3 et 18 ans, donc être nés entre le 01/01/2001 et le 31/12/2015,
- Ils doivent être à votre charge et l'extrait d'acte de naissance doit avoir été communiqué aux services administratifs,
- Concernant les enfants âgés de 17 à 18 ans, un certificat de scolarité sera demandé.

Pour savoir où les dépenser : www.cheque-cadhoc.com

Le prélèvement à la source

Dès le 1er janvier 2019, les entreprises devront prélever l'impôt sur le revenu sur les salaires pour le reverser à l'état. Le montant prélevé sera déterminé en fonction d'un taux calculé et transmis par l'administration fiscale. Chaque année, vous continuerez à déposer la déclaration de revenus.

Le taux de prélèvement qui sera utilisé sera celui de votre foyer, calculé sur la base de votre dernière déclaration, sauf si vous optez pour un taux différent avant le 15 septembre 2018.

• **Le taux personnalisé :**

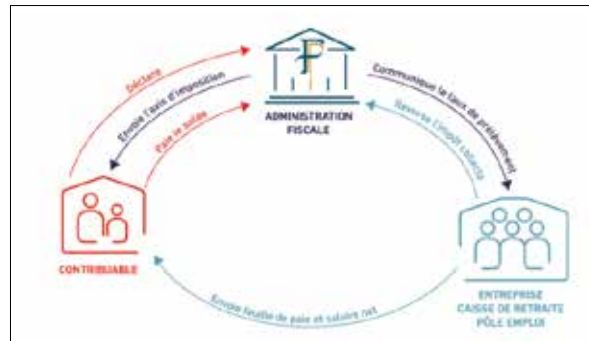
Afin de prendre en compte les différences éventuelles, les conjoints pourront opter pour un taux de prélèvement individualisé en fonction des revenus de chacun, au lieu d'un taux unique pour les deux conjoints.

• **La trimestrialisation des acomptes :**

Si vous percevez des revenus soumis aux acomptes (revenus fonciers, BIC, BNC, BA), vous pouvez opter pour un prélèvement trimestriel de ces acomptes au lieu d'un prélèvement mensuel.

• **Le taux neutre :**

Vous pouvez opter pour ne pas transmettre votre taux personnalisé à votre employeur. Il appliquera alors un taux qui dépend uniquement du montant de votre rémunération et ne tient pas compte de votre situation de



famille. Cette option est intéressante si vous percevez d'autres revenus. Vous devrez alors verser tous les mois à l'administration une somme correspondant à la différence entre le prélèvement calculé avec votre taux personnalisé et celui calculé par votre employeur.

Le rôle de l'employeur est limité aux actions suivantes :

- recevoir le taux transmis automatiquement par l'administration fiscale ;
- appliquer ce taux pour retenir le montant du prélèvement à la source sur le bulletin de paie ;
- reverser le montant prélevé à l'administration fiscale.

Il ne s'agit pas d'une réforme du calcul de l'impôt mais seulement du mode de collecte.

POUR TOUTES VOS QUESTIONS SUR LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE

UN NUMÉRO UNIQUE **0 811 368 368** Service 0,05 €/min + prix appel

UN SITE **prelevement-a-la-source.gouv.fr**



Un engagement citoyen

La société TRADEVIA a la fierté de compter parmi ses collaborateurs un sapeur-pompier volontaire, Monsieur Christopher CHAMPAGNE, employé en qualité de pareur depuis le 2 janvier 2018 sur le site d'ELIVIA à Mirecourt.

Christopher a intégré les rangs des sapeurs-pompiers en 2002, dont 3 ans en qualité de jeune sapeur-pompier, il avait alors 13 ans.

Il nous explique que sa motivation est avant tout de venir en aide à la population, c'est pour lui une véritable passion qui contrebalance les contraintes telles que les astreintes (jour, nuit et week-end) et les formations et recyclages à pratiquer afin d'être toujours opérationnel. Il tient à préciser que ces contraintes sont aussi supportées par son entourage familial



qui partage de fait son engagement.

Pour l'anecdote, il lui arrive régulièrement d'intervenir sur le site d'Elivia Mirecourt.

La société, en la personne de Monsieur Steve LAURENT, son Directeur Général, a souhaité soutenir son engagement, en signant une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges permettant à Christopher de quitter son poste s'il est appelé pour une intervention et de lui libérer du temps pour ses formations.

Branche viande Bénélux INTERMEAT - VPS

Nouvelles recrues

Depuis le mois de mai, 2 nouvelles recrues sont venues renforcer le pôle administratif d'INTERMEAT Services.



Riche d'une expérience de 7 ans dans le domaine de la comptabilité, Nora AISSANI a rejoint l'équipe en tant qu'Assistante Comptable. Elle travaille aux côtés d'Isabelle DUSSUD. Ses missions sont principalement la gestion de la facturation, les déclarations de TVA et les rapprochements bancaires.



Issue du domaine bancaire, Louise WEITEN a rejoint l'équipe en tant que Responsable Ressources Humaines et paie. Ses principales attributions sont le recrutement, la supervision de la paie et la mise en place de procédures juridiques.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans l'exercice de leurs fonctions.

Prime de parrainage

Nous vous informons que les primes de parrainage sont dorénavant versées sous forme de chèques Cadhoc ou chèques Compliments, en valeur nette de 150€.

Certification Safex



Le Safex nous permet de travailler aux Pays-Bas en tant que société étrangère, et a été reconduit pour une durée de 6 mois suite à notre audit du 11/04/2018.

Reconduite avec succès depuis 2012, cette certification apporte la preuve de la bonne conformité de notre activité.

Le système de retraite en Belgique

La pension de retraite est attribuée à toute personne qui a travaillé en tant qu'ouvrier ou employé pour un employeur en Belgique.

En Belgique, l'âge légal de pension est de 65 ans (66 ans à partir de 2025 et 67 ans à partir de 2030). Les cotisations de retraite sont prélevées chaque mois sur la fiche de paie (à hauteur d'environ 7,5% dans les cotisations ONSS).

La pension de retraite se calcule sur base de la carrière, de l'âge et de la situation familiale de l'intéressé. Les cotisations volontaires et certaines périodes où aucune activité professionnelle n'a été exercée peuvent être prises en compte dans le calcul de la pension (chômage involontaire, périodes de maladie, accident de travail, etc.).

Si un pensionné est assujéti au régime de pension belge mais également à un régime de pension étranger et que les règlements européens sont applicables, ceux-ci imposent des règles de calcul particulières.

Où faut-il demander sa retraite ?

• Pour les résidents belges : Office National des Pensions en Belgique,

• Pour les non-résidents belges :

- Si carrière prestée en France + à l'étranger (Belgique, Luxembourg, etc.) --> Caisse de retraite française,
- Si toute la carrière a été prestée en Belgique --> Office National des Pensions en Belgique.

NB : Les personnes prenant leur pension à l'âge légal, soit 65 ans, ayant travaillé comme salarié en Belgique et y ayant leur résidence principale sont dispensées d'introduire une demande.



Toutefois, une demande de pension est obligatoire pour :

- les personnes qui veulent prendre leur pension de retraite de manière anticipée ;
- les personnes qui veulent prendre leur pension de retraite après l'âge légal ;
- les personnes qui ont leur résidence principale à l'étranger.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service fédéral des pensions (Service fédéral des Pensions Tour du Midi B-1060 Bruxelles ou sur www.onprvp.fgov.be).

Pour toute question, contactez les RH : 00 352 52 30 37

Parution dans la Gazette des Communes

CESATEC apparait dans le dossier spécial « Collectivités locales : bien choisir son affichage dynamique » de La Gazette des Communes du mois de juin. Une pleine page qui fait la part belle à nos produits phares : les journaux lumineux, et à notre savoir-faire associé, mais aussi aux autres produits développés par CESATEC comme par exemple le radar pédagogique Previum ou le sonomètre Sonodyn.

La Gazette des Communes est un magazine spécialisé destiné au secteur de la fonction publique territoriale.

PUBLISCOPE

CESATEC

Des produits fiables, simples d'usage et calibrés pour toutes les collectivités

Le spécialiste de l'affichage dynamique à LED, monochrome ou couleurs, propose ses produits - journaux lumineux, écrans et radars - développés en interne à tous types de collectivités. Tarifs attractifs, ergonomie et innovation guident les principes de l'entreprise, installée dans la banlieue messinoise.

A l'origine spécialisée dans le domaine, CESATEC a mis à disposition ses produits de signalisation à LED pour les transports, les industries et les collectivités. Depuis plus de 20 ans, l'entreprise affine son positionnement auprès des acteurs publics : avec ses radars pédagogiques, mais surtout ses journaux lumineux et écrans vidéos. Citadin, le produit phare de CESATEC, s'installe aussi bien en outdoor qu'en indoor, à la taille voulue du journal lumineux à l'écran de studio, avec toutes les possibilités d'affichage dynamique : photos, vidéos, textes, animations, etc.

La force du groupe
Toute l'équipe CESATEC est entièrement dédiée à l'opérationnel et au cœur de métier : répondre par du sur-mesure aux attentes des collectivités, en termes de prix, délais, qualité et adaptabilité des équipements. L'organisation de l'entreprise et son rayonnement en France bénéficient de « l'effet groupe » : la France est intégrée à PEACE, un acteur multi-activités de premier plan employant 600 personnes. Bien positionné sur le Grand Est et l'Ouest de la France, CESATEC agit partout en France.

L'expertise du bureau d'études
Le bureau d'études interne répond à toute demande de développement spécifique pour offrir un panel de solutions techniques toujours individualisées. Cette approche touche

aussi bien l'étude préalable que l'écran ou afficheur en lui-même et jusqu'au logiciel, conçu par CESATEC en français, et particulièrement facile d'usage pour l'utilisateur final, employé de mairie ou membre d'association par exemple. Le choix de l'équipement est également intégré à la réflexion CESATEC, afin d'offrir des produits au rapport qualité-prix unique sur le marché, même pour des collectivités de petite taille qui n'imaginent pas pouvoir s'offrir de tels supports.

Le déploiement facile
Quel que soit le support, l'installation ou la technologie de communication (avec ou sans fil) chaque produit CESATEC satisfait une situation locale. L'entreprise assure le déploiement intégré : géo-ciblage, mais aussi les mises à jour logicielles et la surveillance à distance, sans surcoût ni délai.

Notifications par l'appli CESATEC !
Afin de donner la pleine dimension à la communication de la collectivité cliente, l'écran CESATEC est certes placé à un endroit à fort passage, mais il se démultiplie aussi... sur les écrans mobiles de la population. Une application mobile vient d'être développée pour cela.

Renovation d'affichage full-color !
Pour les collectivités qui disposent déjà d'un écran full-color au rendu vieillissant (affichage, couleurs dégradées), CESATEC est en mesure de redonner un grand coup de jeune à votre affichage à moindre frais car souvent sans remplacement de matériel, et ce pour presque tous les écrans du marché, y compris ceux de la concurrence. Une prestation unique !

LES SONOMÈTRES PÉDAGOGIQUES, L'ANTI BRUIT INTELLIGENT !
CESATEC a développé une nouvelle gamme de produits, les sonomètres pédagogiques. Installés dans les centres scolaires, médiathèques, bibliothèques, salles des fêtes ou salles polyvalentes, ces équipements mesurent le niveau sonore. Ils peuvent être paramétrés avec des limites de décibels, et conservent l'historique des mesures. Ils informent le public concerné de façon simple et visible, afin d'éviter les nuisances et débordements...

Journal Lumineux Full-Color, affiché de nuit, 2,40x1,60m, à partir de 13 000 HT
une fois téléchargée, elle indique par notification qu'une nouvelle information vient d'être publiée sur l'écran géant, et la tenace de celle-ci.

CESATEC
Pôle d'activités Talange
Route
52525 TALANGE
+33 (0)3 67 36 18 83
<http://www.cesatec.fr>
contact@cesatec.fr

Collectivités locales : bien choisir son affichage dynamique XI

Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur www.cesatec.fr

Parc Auto

Entretien des véhicules

Afin de faciliter le suivi des véhicules Groupe, nous vous demandons après chaque entretien réalisé sur votre véhicule d'envoyer un sms à Rudi GEORGES ou Benoît LANNOY (coordonnées ci-dessous) avec les informations suivantes :

- Nom et adresse du garage ayant fait l'entretien
- Kilométrage du véhicule
- Date de l'entretien



Rudi GEORGES
00 352 691 166 502
rgeorges@groupe-peace.com



Benoît LANNOY
00 352 691 266 504
blannoy@groupe-peace.com

Heureux événements



■ Carnet rose

- Maïa VERGERON est née le 27 mars 2018,
- Matias RAMOS PINTO est né le 6 avril 2018,
- Mégane MONIER est née le 21 avril 2018,
- Elia CODUTI est née le 29 avril 2018,
- Lively DIDELOT est née le 28 mai 2018.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

■ Carnet blanc

- Valérie MONCHAUSSE et Mickaël IBERT se sont dit « Oui » le 19 mai 2018.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés !

Partagez vos heureux événements en envoyant vos faire-parts (naissance ou mariage) pour la prochaine lettre Sur Le Vif : redaction-slv@groupe-peace.com

Site de Production



Notre client :

HEMELAER
(Opwijk - Belgique)



Notre équipe :



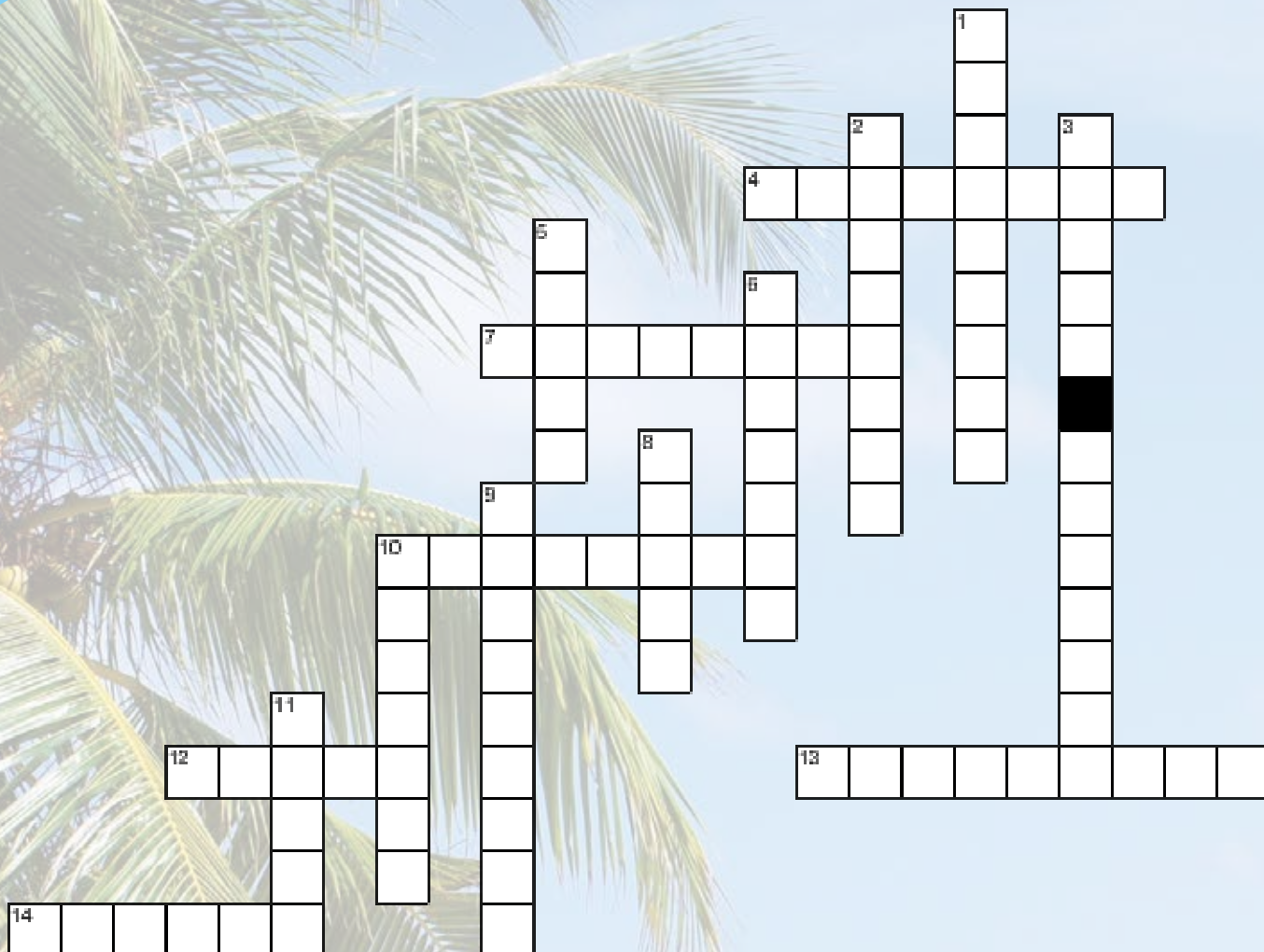
Responsable : Vincent LASSELIN

Effectif moyen : 22 personnes

Type de production : désossage et parage
de viande de boeuf

Volume hebdomadaire : 105 tonnes

Mots croisés de l'été



■ Horizontal :

- 4 - Elle conserve au frais
- 7 - Forte chaleur
- 10 - Habitation mobile
- 12 - Repère pour les marins
- 13 - Très utile après la baignade
- 14 - Elles se brisent sur les rochers

■ Vertical :

- 1 - Voyage en mer
- 2 - On y fait cuire les saucisses
- 3 - A appliquer toutes les 2 heures
- 5 - Chocolat, vanille ou fraise, il y en a pour tous les goûts !
- 6 - Mois de vacances
- 8 - Les vacanciers s'y retrouvent en masse
- 9 - Prendras des couleurs
- 10 - Il protège la tête de l'insolation
- 11 - Coin de paradis